

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2007

**État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions
de produits
(2005/2006)**

Table des matières

Présentation générale.....	3
<i>Cadre juridique.....</i>	<i>4</i>
<i>Cadre budgétaire</i>	<i>6</i>
Analyse par ministère des principaux fonds de concours et attributions de produits	9
<i>Services du Premier ministre.....</i>	<i>10</i>
<i>Intérieur et aménagement du territoire</i>	<i>12</i>
<i>Défense et anciens combattants</i>	<i>16</i>
<i>Affaires étrangères</i>	<i>20</i>
<i>Emploi, cohésion sociale et logement</i>	<i>22</i>
<i>Économie, finances et industrie.....</i>	<i>26</i>
<i>Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche</i>	<i>28</i>
<i>Justice.....</i>	<i>32</i>
<i>Transports, équipement, tourisme et mer.....</i>	<i>34</i>
<i>Santé et solidarités</i>	<i>38</i>
<i>Agriculture et pêche.....</i>	<i>40</i>
<i>Culture et communication</i>	<i>42</i>
<i>Écologie et développement durable</i>	<i>44</i>
<i>Outre-mer.....</i>	<i>46</i>
<i>Jeunesse, sports et vie associative</i>	<i>48</i>
Annexes	51
<i>Évolution des montants rattachés sur les trois derniers exercices clos</i>	<i>52</i>
<i>Rattachements en 2005 par budget</i>	<i>53</i>
<i>Répartition par ministère des rattachements supérieurs à 20 M€ en 2005.....</i>	<i>54</i>

Présentation générale

1. Cadre juridique

1.1. Entrée en vigueur des dispositions de la LOLF relatives aux fonds de concours et attributions de produits

L'article 17 II et III de la LOLF distingue deux dispositifs d'affectation budgétaire de recettes au bénéfice du budget général, des budgets annexes ou des comptes spéciaux:

- les fonds de concours constitués par des fonds à caractère non fiscal versés pour concourir à des dépenses d'intérêt public et par les produits de legs et donations attribués à l'État. Dans ce dispositif, la partie versante est une personne morale ou physique distincte de l'État : collectivité publique étrangère, collectivité locale ou territoriale, établissement public, organisme ou particulier.
- les attributions de produits destinés à recueillir les recettes tirées de la rémunération de prestations régulièrement fournies par un service de l'Etat. Cette procédure, plus restrictive, se substitue à celle des fonds de concours dits « par assimilation ».

Désormais, aux termes de la Loi Organique relative aux Lois de Finances, les recettes attendues dans ce cadre font obligatoirement l'objet d'une prévision et d'une évaluation figurant dans les annexes explicatives du projet de loi de finances. De plus, elles sont intégrées dans le plafond de dépenses et de charges prévus au 6° du I de l'article 34 (17-II et 51-5).

Par ailleurs, la justification des écarts constatés entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours et attributions de produits est présentée dans les annexes explicatives du projet de loi de règlement (54-2°).

- l'ouverture des crédits doit être réalisée l'année où les recettes ont été encaissées par un comptable public.

1.2. Création

- La création d'un fonds de concours est opérée à la demande des ministères. A cet effet, la direction du Budget attribue un numéro de code et un libellé au fonds de concours. Son ouverture est de droit. Elle ne pose pas de problème de principe, hormis celui du respect de l'intention de la partie versante ou du donateur. A cet effet, un décret en Conseil d'État pris en application de l'article 17-II doit définir les règles d'utilisation des crédits de fonds de concours.

- Un décret en Conseil d'Etat autorise la perception d'une rémunération au titre des prestations fournies régulièrement par un service de l'Etat.

- L'attribution du produit des recettes non fiscales provenant de la rémunération des services rendus est réalisée par décret simple pris sur le rapport du ministre chargé du Budget ;

- les crédits sont rattachés sur les programmes des ministères par arrêté du ministre chargé du Budget. Ils s'ajoutent aux dotations budgétaires votées par le législateur ;

En revanche, pour les attributions de produits, le numéro de code et le libellé ne sont attribués qu'après publication des textes réglementaires autorisant l'affectation des recettes.

En effet, si la création d'un fonds de concours est de droit, celle d'une attribution de produits est examinée sélectivement au vu d'une analyse économique.

1.3. Rattachement des crédits

Les crédits sont rattachés sur les programmes des ministères concernés :

- par périodicité selon une procédure automatisée ;

- par un arrêté portant ouverture de crédits par programme. Les crédits sont disponibles dès signature de l'arrêté et intégration dans l'application ACCORD. Depuis 1997, l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT) a reçu délégation de signature pour signer les arrêtés d'ouverture de crédits de fonds de concours et d'attributions de produits.

La récapitulation hebdomadaire des ouvertures de crédits est mentionnée au Journal officiel.

1.4. La procédure des autorisations d'engagement préalables (AEP)

Le décret du 3 septembre 2002, relatif à l'ouverture de crédits de fonds de concours affectés aux dépenses d'investissement de l'État, a mis en place une nouvelle procédure de gestion des opérations d'investissement co-financées par l'État et par des tiers, conduites en maîtrise d'ouvrage par l'État. Cette procédure a remplacé, depuis le 1^{er} janvier 2003, le dispositif des autorisations de programme provisionnelles.

- Le décret prévoit que lorsqu'une personne morale ou physique s'engage à verser des fonds pour concourir avec ceux de l'État à des dépenses d'intérêt public et que le ministre intéressé a émis le titre de perception correspondant, une autorisation d'engagement est ouverte à due concurrence par arrêté du ministre chargé du budget au ministre intéressé, dans le respect de la prévision et de l'évaluation relatives aux fonds de concours qui figurent dans la présente annexe générale.

- Le crédit de paiement fait l'objet d'une ouverture par arrêté du ministre chargé du budget après l'encaissement des fonds.

- En application de ces dispositions, la présente annexe comprend une évaluation des autorisations d'engagement préalables (AEP) à ouvrir sur les budgets concernés par l'application du décret.

1.5. Report des crédits

En matière de fonds de concours, les reports sont de droit sur le même programme ou, à défaut, sur un programme poursuivant les mêmes objectifs.

En revanche, les attributions de produits étant soumises aux mêmes règles que les crédits ouverts par la LFI, les dispositions de l'article 15-III s'appliquent. Ainsi, le plafond de 3 % des crédits de LFI par programme s'applique.

2. Cadre budgétaire

2.1. La reprise des montants rattachés en 2005

L'augmentation des rattachements en 2005 est principalement constatée sur le budget de la santé, qui a reçu la participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie aux dépenses en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées (495,87 M€), sur le budget des transports, bénéficiaire de crédits des régions au titre des projets routiers. En 2006, la relative baisse des montants constatée est liée au démarrage difficile dans l'application ACCORD LOLF de la saisie des titres de perception, ainsi que sur le budget de l'agriculture qui a reçu 170,3 M€ au titre du solde de la programmation 1994-1999 de l'objectif 5A du FEOGA.

Évolution des montants rattachés (rattachements constatés en milliards d'euros arrondis)							
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (au 01/09/06)
Montants rattachés	5,97	4,55	4,04	4,49	4,76	5,82	1,88
Évolution en % d'une année sur l'autre	- 12,9 %	- 23,7 %	-11,1 %	+ 11,1	+ 6,1	+ 22,1	

2.2. L'augmentation du nombre des fonds de concours et attributions de produits

En 2005, la création de chapitres de préfiguration de la LOLF a contribué à cette augmentation par la création de fonds de concours destinés aux services expérimentant la globalisation des crédits.

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (au 1 ^{er} /09)
Nombre de fonds de concours	583	538	529	546	532	557	499

2.3. La répartition des montants rattachés entre les fonds de concours et les attributions de produits

En 2005, la part des crédits rattachés sur les attributions de produits ne représente plus que 20,1 % du total. Chaque année, certains fonds de concours ou attributions de produits restent inactifs. En 2005, leur nombre s'est élevé à 143 (108 fonds de concours et 35 attributions de produits), soit 25,7% du nombre global.

	2003	2004	2005
En nombre de fonds de concours et attributions de produits (1) :			
Fonds de concours	139	166	176
Attributions de produits	223	230	238
Total (en nombre)	362	396	414
En crédits (en Md€ arrondis) :			
Fonds de concours	3,31	3,65	4,65
Attributions de produits	1,18	1,11	1,17
Total (en Md€ arrondis)	4,49	4,76	5,82

(1) ayant fonctionné

2.4. La concentration des rattachements

Depuis de nombreuses années, les rattachements se concentrent sur un nombre restreint de fonds de concours et de budgets ministériels. En 2005, 5,18 milliards d'euros, soit 89 % du produit total, ont été rattachés sur seulement 8 attributions de produits et 18 fonds de concours, dont le rendement est égal ou supérieur à 20 millions d'euros (liste en annexe).

Par ailleurs, les sections budgétaires qui cumulent des rattachements supérieurs à 500 millions d'euros ne sont qu'au nombre de cinq (8 sections pour des rattachements supérieurs à 100 M€).

	2005 (en M€ arrondis)
Économie, finances et industrie	114,8
Services communs	139,0
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	382,4
Santé, famille, personnes âgées et cohésion sociale	684,6
Défense	758,9
Emploi, travail	954,4
Transports et sécurité routière	1 279,8
Intérieur et aménagement du territoire	1 280,0
soit 5,59 Md€ (cf. liste détaillée en annexe des rattachements pour l'ensemble des ministères)	

2.5. Particularités liées aux Fonds structurels européens

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le mode de gestion des fonds structurels a été profondément modifié.

Afin d'assurer leur traçabilité dans les meilleures conditions, les crédits communautaires sont gérés hors budget de l'État : ils sont imputés sur un compte de tiers (classe 4 en comptabilité de l'État) et sont suivis dans des « programmes techniques » créés à cet effet dans les systèmes informatiques existants.

Restent rattachés au budget de l'État par voie de fonds de concours :

- les crédits cofinçant des projets sous « maîtrise d'ouvrage de l'État » (l'État étant alors porteur de projet, bénéficiaire direct), ainsi que les crédits finançant les dépenses directes d'assistance technique effectuées par l'État (marchés, rémunérations de contractuels de l'État...);
- les crédits du volet national du programme national « Fonds social européen objectif 3 » dont l'allocation est déléguée à différents ministères ou directions et missions du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, ayant qualité d'autorités de gestion déléguées.

Les crédits de paiement disponibles au 31 décembre 2005 ont donc été transportés pour leur presque totalité sur le compte de tiers pour un montant de 746,18 M€ (FEOGA-O et IFOP : 61,47 M€, FEDER : 446,36 M€, FSE : 238,35 M€).

Entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2006, les versements de la Commission européenne ont été imputés à hauteur de 1 415,13 M€ sur le compte de tiers, et à hauteur de 47,7 M€ (soit moins de 5 % du total) sur le budget de l'État par voie de fonds de concours.

Montants versés par la Commission européenne entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2006 et imputés sur le compte de tiers et sur le budget de l'Etat

Fonds structurels	Montants versés par la CE, imputés sur le compte de tiers et sur le budget de l'État	Compte de tiers	Fonds de concours
FEDER	641 041 463	614 133 439	26 908 024
FSE	743 427 178	722 590 821 (dont 620 615 059 au niveau local)	20 836 357
FEOGA-ORIENTATION	54 919 321	54 919 321 (dont 53 672 673 au niveau local)	
IFOP	23 491 283	23 491 283 (dont 18 735 527 au niveau local)	
TOTAUX	1 462 879 245	1 415 134 864 (dont 1 307 156 698 au niveau local)	47 744 381

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Analyse par ministère des fonds de concours et attributions de produits *

* Les montants figurant dans les tableaux sont en euros sauf indication contraire.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Les recettes de fonds de concours et attributions de produits au budget des services du Premier ministre étaient de 2,037 M€ en AE et en CP au 1^{er} septembre 2006, soit 71% du montant des crédits attendus en 2006 (2,853 M€ hors programme « Interventions territoriales de l'État »).

La répartition par mission et programme est définie comme suit :

Mission - Direction de l'action du Gouvernement

Programme 129 - Coordination du travail gouvernemental : 733 846 € dont 2 544 € de titre 2

Cette somme est beaucoup plus élevée que les crédits attendus en 2006 (279 800 €) en raison du dépassement de la prévision pour le premier compte (200 000 €) et du rattachement en 2006 du troisième (381 085 €).

- Le fonds de concours n° 12-1-6-746 concerne la contribution d'organismes extérieurs à l'Etat à des travaux réalisés dans les cités administratives. Il est amené à disparaître en 2007, sa gestion étant confiée à la Commission interministérielle de la politique immobilière de l'Etat (CIPI), qui ne fera plus partie des Services du Premier ministre en 2007. Au 1^{er} septembre 2006, le montant rattaché s'élève à 296 952 € (de titre 5 - investissement).

- L'attribution de produits n° 12-2-2798 concerne le produit des cessions de publications, de travaux et d'études ainsi que des prestations informatiques et télématiques réalisées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Les recettes de cette attribution de produits s'élèvent à 50 918 € au 1^{er} septembre 2006, dont 2 544 € de titre 2 (crédits de personnel), soit environ 63% des crédits attendus en 2006 (79 800 €, dont 4 000 € de titre 2 et 75 800 € de titre 3 - fonctionnement).

- Le fonds de concours n° 12-1-4-811 concerne le remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances. Sa gestion est confiée au Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) et dépend depuis 2006 du programme 129. Le rattachement des crédits au 1^{er} septembre 2006 s'élève à 381 085 € (de titre 3).

- Les trois attributions de produits suivantes sont gérées par le Centre d'analyse stratégique (CAS) et rattachées maintenant au programme 129 : seule la deuxième fait apparaître au 1^{er} septembre 2006 un rattachement de crédits, pour 4 891 €.

- Le fonds de concours n° 12-2-3-057 concerne le produit des cessions des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'information internationales (CEPII) ; la prévision attendue en 2006 est de 90 000 €, dont 27 000 € de titre 2 et 63 000 € de titre 3.

- L'attribution de produits n° 12-2-3-519 concerne les recettes provenant de la vente de documents et de publications et de l'utilisation, par des tiers, de documents, d'études, de publications ou de banques de données informatiques réalisés par le Centre d'analyse stratégique ; la prévision attendue en 2006 est de 10 000 € (de titre 3), pour 4 891 € déjà rattachés, soit environ 48%.

- L'attribution de produits n° 12-2-6-520 concerne la participation de tiers aux frais de colloques organisés par le Centre d'analyse stratégique ; il n'y a pas de crédits attendus en 2006.

Mission - Politique des territoires

Programme 162 - Interventions territoriales de l'Etat : au 1^{er} septembre 2006, aucun rattachement n'est encore intervenu sur les deux fonds de concours du programme.

- Le fonds de concours n° 12-1-6-521 concerne la contribution de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) au programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse. Ce fonds de concours a été créé en juin 2006 et le rattachement des crédits prévu pour cette année s'élève à 28 M€, en AE uniquement (titre 6).

- Le fonds de concours n° 12-1-7-680 concerne les contributions des collectivités territoriales aux travaux de consolidation des ouvrages de protection contre les crues de la Loire ; les crédits attendus en 2006 s'élèvent à 14,2 M€ en AE et 4,1 M€ en CP (titre 5).

Mission - Conseil et contrôle de l'Etat

Programme 164 - Cour des comptes et autres juridictions financières : 1 128 489 € dont 1 M€ de titre 2 soit environ 56% des crédits attendus en 2006 (2 M€)

- L'attribution de produits n° 12-2-2-070 concerne le produit de rémunérations de services rendus par la Cour des Comptes. Au 1^{er} septembre 2006, le montant rattaché s'élève à 1,128 M€ dont 1 M€ en titre 2 et 128 489 € en titre 3.

- Le fond de concours n° 12-1-6-071 concerne un fonds de concours chargé de recueillir des contributions de mécénat dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la Cour des Comptes. Au 1^{er} septembre 2006, aucun rattachement n'est encore intervenu.

Programme 165 - Conseil d'Etat et autres juridictions administratives : 175 119 € dont 22 867 € de titre 2 soit environ 30% des crédits attendus en 2006 (572 867 €)

- L'attribution de produits n° 12-2-2-050 concerne le produit de rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le Centre de documentation du Conseil d'Etat. Au 1^{er} septembre 2006, le rattachement s'élève à 175 119 €, dont 22 867 € de titre 2 et 152 252 € de titre 3, pour une prévision initiale en 2006 de 172 867 € (22 867 € de titre 2 et 150 000 € de titre 3).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

- Le fonds de concours n° 12-1-1-799 concerne les participations financières des collectivités locales aux opérations immobilières des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs. La prévision attendue en 2006 est de 400 000 € (titre 5), mais aucun rattachement n'est encore intervenu au 1^{er} septembre 2006.

	AP	2005		Dont APP
		CP		
Titre III - Moyens des services				
Personnel				
31-09		2 853		
Sous-total personnel		2 853		
Fonctionnement				
34-98		26 074		
36-10		194 400		
37-12		54 236		
Sous-total fonctionnement		274 710		
Sous-total Titre III		277 563		
Titre IV - Interventions				
41-10		2 993 916		
Sous-total Titre IV		2 993 916		
Titre V - Investissements				
57-07	617 144	617 144		
Sous-total Titre V	617 144	617 144		
Titre VI - Subventions d'investissement				
Sous-total Titre VI				
Total Services du Premier ministre	617 144	3 888 623		

	AP	2005		Dont APP
		CP		
Titre III - Moyens des services				
Personnel				
Sous-total personnel				
Fonctionnement				
34-98		129 473		
37-30		42 949		
Sous-total fonctionnement		172 422		
Sous-total Titre III		172 422		
Titre IV - Interventions				
Sous-total Titre IV				
Titre V - Investissements				
Sous-total Titre V				
Titre VI - Subventions d'investissement				
Sous-total Titre VI				
Total Services du Premier ministre		172 422		

Programmes	2006			2007
	Rattachements au 1er/09			Prévisions d'AEP
	AE	CP	Dont AEP	
Mission Conseil et contrôle de l'Etat				
165 - Conseil d'Etat et autres juridictions administratives	175 119	175 119		
<i>dont titre 2</i>	22 867	22 867		
164 - Cour des comptes et autres juridictions financières	1 128 489	1 128 489		
<i>dont titre 2</i>	1 000 000	1 000 000		
Mission Direction de l'action du Gouvernement				
129 - Coordination du travail gouvernemental	733 846	733 846		
<i>dont titre 2</i>	2 544	2 544		
Mission Politique des territoires				
162 - Interventions territoriales de l'Etat	0	0		82 510 000
Total Services du Premier ministre	2 037 454	2 037 454		82 510 000

INTÉRIEUR ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Au 1er septembre 2006, les fonds de concours (hors fonds européens) et attributions de produits rattachés au budget du ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire représentent **9 379 608 €** répartis comme suit :

Matériel et fonctionnement des services

- ⇒ **109 262** euros reviennent à la police nationale au titre des redevances perçues pour l'installation et l'exploitation des dispositifs d'alerte (programme « Police nationale » de la mission « Sécurité »);
- ⇒ **12 195** euros à la sécurité civile pour la participation des organismes publics ou privés au titre des dépenses de fonctionnement des bases d'hélicoptères (programme « Intervention des service opérationnels » de la mission « Sécurité civile ») ;
- ⇒ **15 460** euros au titre de divers produits destinés à couvrir les frais de fonctionnement (programme « Administration territoriale de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ») ;
- ⇒ **336 670 €** perçus au titre des redevances domaniales et des recettes provenant de la cession de documents et d'espaces publicitaires ainsi que de fonds provenant des legs et donations rattachés au programme «Concours spécifiques et administration» de la mission « Relations avec les collectivités territoriales» et au programme «Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur» de la mission «Administration générale et territoriale de l'Etat» ;
- ⇒ **426 698 €** au titre de diverses recettes et remboursements destinés à couvrir les frais de fonctionnement du programme «Police Nationale» de la mission « Sécurité » ;
- ⇒ **418 826 €** de crédits de fonctionnement pour les préfetures au titre des aliénations de meubles, matériels, véhicules, documents et publications ainsi que les droits d'inscription à l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi (programme «Administration territoriale» de la mission «Administration générale et territoriale de l'Etat») ;
- ⇒ **751 319 €** au titre des remboursements des prestations de services d'ordre de la préfecture de police de Paris (programme «Police Nationale» de la mission «Sécurité») ;
- ⇒ **3 498 764 €** pour le programme «Police nationale» au titre des remboursements des prestations de services d'ordre autres que celles de la préfecture de police de Paris (mission «Sécurité») ;

Interventions

- ⇒ **48 109 €** rattachés à la mission «Sécurité civile» au titre des contributions diverses à l'aide d'urgence aux victimes de calamités publiques (programme «Coordination des moyens de secours») ;

Investissements

- ⇒ **3 762 305 €** pour l'équipement immobilier du ministère avec les participations contractuelles au financement des divers travaux (programmes «Police Nationale» et «Administration territoriale»).

Via le FEDER, l'Union Européenne intervient sur des projets d'investissement dans le cadre de programmes annuels ou pluriannuels cofinancés par l'Etat, les collectivités locales et les partenaires privés.

Pour la période 2000-2006, le FEDER participe aux actions engagées dans le cadre de l'objectif 1 qui a pour objet de promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement et de l'objectif 2 qui vise à soutenir la reconversion économique et sociale des zones connaissant des problèmes structurels, en particulier les zones en mutation socio-économique dans les secteurs de l'industrie et des services, les zones rurales en déclin, les zones urbaines en difficultés et les zones en crise dépendant de la pêche.

Jusqu'en 2006, les crédits correspondant à la participation du FEDER sont rattachés à titre principal, par voie de fonds de concours sur le chapitre 67-58 du ministère de l'Intérieur. Pour les opérations d'investissement à maîtrise d'ouvrage État, les crédits sont affectés au titre V des ministères concernés.

Depuis le 1er janvier 2006 et la mise en place de la LOLF, les fonds structurels européens ne sont plus intégrés au budget général de l'État. La procédure des fonds de concours locaux est abandonnée et les recettes et les dépenses des fonds européens sont désormais comptabilisées sur un compte de tiers et retracées parallèlement sur des programmes techniques « FEDER : objectif 1 (2000-2006) », « FEDER : objectif 2 (2000-2006) », « FEDER : programme à l'initiative communautaire INTERREG (2000-2006) », ...

Cependant, par exception à cette règle, la participation financière du FEDER aux opérations conduites par l'État, aux rémunérations et aux frais de fonctionnement des personnels d'assistance technique recrutés par l'État et les crédits FSE objectif 3 concernant le volet national continuent d'être gérés par chaque ministère et leur sont rattachés par voie de fonds de concours. Ainsi 11 951 799 euros ont été rattachés au programme «Administration territoriale» : 5 620 247 € au titre des rémunérations et 6 331 552 € pour son fonctionnement.

Par ailleurs, le Programme « Aménagement du territoire » de la mission « Politique des territoires » recueille la participation du FEDER au titre du suivi et de l'expertise exercés dans le cadre du programme national d'assistance technique (213 917 €) ainsi que sa participation au programme national informatique PRESAGE.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
31-01		24 775	
31-02		13 301	
31-98		404 217	
33-90		88 841	
33-91		3 326	
Sous-total personnel		534 460	
Fonctionnement			
34-01		2 795 617	
34-31		259 694	
34-41		8 117 918	
34-82		1 229 279	
36-51		202 035	
37-10		218 791	
37-30		9 256 174	
Sous-total fonctionnement		22 079 508	
Sous-total Titre III		22 613 968	
Titre IV - Interventions			
46-91		723 240	
Sous-total Titre IV		723 240	
Titre V - Investissements			
57-40	4 390 475	4 390 475	
57-60	889 485	889 485	
Sous-total Titre V	5 279 960	5 279 960	
Titre VI - Subventions d'investissement			
67-58	5 739 765	1 251 429 486	
Sous-total Titre VI	5 739 765	1 251 429 486	
Total Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales	11 019 725	1 280 046 654	

	AP	2005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
Sous-total personnel			
Fonctionnement			
34-98		10 088	
Sous-total fonctionnement		10 088	
Sous-total Titre III		10 088	
Titre IV - Interventions			
44-10		150 279	
Sous-total Titre IV		150 279	
Titre V - Investissements			
Sous-total Titre V			
Titre VI - Subventions d'investissement			
Sous-total Titre VI			
Total Aménagement du territoire		160 367	

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Programmes	2006		2007
	AE	CP	Prévisions d'AEP
Mission Administration générale et territoriale de l'Etat			
108 - Administration territoriale	12 633 548	12 633 548	
<i>dont titre 2</i>	5 620 247	5 620 247	
216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	324 190	324 190	
<i>dont titre 2</i>			
Mission Relations avec les collectivités territoriales			
122 - Concours spécifiques et administration	12 480	12 480	
Mission Politique des territoires			
112 - Aménagement du territoire	213 917	213 917	
Mission Sécurité civile			
128 - Coordination des moyens de secours	48 109	48 109	
161 - Intervention des services opérationnels	12 195	12 195	
Mission Sécurité			
176 - Police nationale	8 300 885	8 300 885	
Total Intérieur et aménagement du territoire	21 545 324	21 545 324	

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

DÉFENSE ET ANCIENS COMBATTANTS

Le nombre de fonds de concours et d'attributions de produits dont dispose le ministère de la défense, de 111 en 2005 (109 sur la section budgétaire 70 et 2 sur la section budgétaire 04), passe à 120 en 2006.

Quatre attributions de produits, devenues inutiles, ont été supprimées.

- A l'inverse, treize créations :

- dix fonds de concours ou attributions de produits pour répondre au nouveau découpage en programmes budgétaires,
- un fonds de concours pour permettre le rattachement de la contribution du Centre national d'études spatiales au projet de démonstrateur d'écoutes spatiales mené par la délégation générale pour l'armement (DGA),
- deux attributions de produits rendues nécessaires par l'ouverture expérimentale, au profit du service de santé des armées (SSA), d'autorisations d'engagement préalablement à l'encaissement des versements de la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS).

La liste des fonds de concours et des attributions de produits dont dispose le ministère de la défense devrait faire l'objet d'une rationalisation en 2007, tendant au regroupement de lignes redondantes et à la suppression de lignes inactives.

L'ouverture expérimentale d'autorisations d'engagement préalables au profit du SSA

Dans le cadre des travaux de modernisation des processus budgétaires et comptables de l'Etat, il a été décidé d'expérimenter, à compter d'août 2006, l'ouverture d'autorisations d'engagement préalablement à l'encaissement de la dotation annuelle de financement versée mensuellement par la CNMSS au SSA.

Cette expérimentation, qui déroge à la réglementation limitant l'ouverture d'autorisations d'engagement préalables aux seuls fonds de concours couvrant des dépenses d'investissement, est justifiée par le caractère certain de la créance du SSA envers la CNMSS. Elle répond également à la situation particulière du SSA, dont le financement est assuré pour 35 %, toutes dépenses confondues, par voie d'attributions de produits.

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation » Programme « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant »

Gestion 2006

La LFI 2006 prévoit un montant de rattachement de crédits par voie de fonds de concours et d'attribution de produits (ADP) au programme « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » à hauteur de 0,35 M€ au moyen de 5 fonds de concours et 4 attributions de produits selon la nomenclature en vigueur en gestion 2006. Pour le programme « Liens entre la nation et son armée », le montant prévu s'élève à 0,31 M€, soit un montant global sur la mission de 0,66 M€.

PLF 2007

Les prévisions retenues au PLF 2007 pour ce programme s'élèvent à 2,101 M€ qui se décomposent en 1,089 M€ pour le programme 169 et 1,012 M€ pour le programme 167. La nomenclature de rattachement sera prochainement amenée à évoluer en vue du rattachement des produits de cessions des véhicules de la gamme commerciale du ministère de la défense.

Mission Défense

Les rattachements constatés au 1^{er} septembre 2006

Les rattachements constatés s'élevaient à 341,5 M€, dont :

- 289,4 M€ au profit du SSA,
- 35,7 M€ au titre du remboursement de diverses prestations de services fournies par le ministère de la défense,
- 6 M€ de redevances contractuelles d'études et de contrôles bénéficiant principalement à la DGA,
- 2,8 M€ de participations étrangères aux programmes d'armement en coopération,
- 1,5 M€ de produits de cessions de biens meubles.

Le début de l'année 2006 a été marqué par un rythme de rattachements nettement moins élevé que les années passées, en raison principalement des nombreux changements induits par la nouvelle loi organique relative aux lois de finances.

Il est à noter que le produit des cessions immobilières n'est plus désormais rattaché au budget de la défense, mais affecté au budget opérationnel de programme dont dispose le ministère de la défense au sein du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat ».

PLF 2007

Les rattachements, par voie de fonds de concours et d'attributions de produits, prévus pour 2007 s'élèvent à 686 433 786 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, en retrait de 3 % par rapport aux prévisions figurant dans la loi de finances initiale pour 2006.

Un bilan de l'expérimentation de l'ouverture d'autorisations d'engagement préalables au profit du SSA sera dressé fin 2006, afin de décider sa reconduction ou non en 2007. Si elle est reconduite, les versements attendus de la CNMSS sur les titres 3 et 5 du budget du SSA pourront donner lieu à l'ouverture de 135 M€ d'autorisations d'engagement préalables dès le début de l'exercice 2007.

Mission Sécurité :

Au 1^{er} septembre 2006, 1,4 M€ ont été rattachés sur le programme « Gendarmerie nationale », contre 4,08 M€ prévus en LFI 2006. En PLF 2007, la prévision s'élève à 5,75 M€.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
31-11		13 852	
31-51		378 742	
31-96		23 088	
33-90		46 183	
33-92		107 916	
Sous-total personnel		569 781	
Fonctionnement			
34-01		601 151	
34-02		186 903	
34-03		14 635 966	
34-04		12 520 031	
34-05		19 375 639	
34-06		2 705 331	
34-08		43 922 673	
34-10		1 366	
37-03		367 761 875	
37-31		143 500	
Sous-total fonctionnement		461 854 435	
Sous-total Titre III		462 424 216	
Titre IV - Interventions			
Sous-total Titre IV			
Titre V - Investissements			
51-61	11 469 601	11 469 601	
52-81	16 003	16 003	
53-71	8 596 549	9 096 549	
53-81	29 566 100	29 566 100	
54-41	186 982 515	186 982 515	
55-11	25 796 298	25 796 298	
55-21	12 465 487	30 865 487	
59-01	2 701 315	2 701 315	
Sous-total Titre V	277 593 868	296 493 868	
Titre VI - Subventions d'investissement			
Sous-total Titre VI			
Total Défense	277 593 868	758 918 084	
	AP	2005 CP	dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
Sous-total personnel			
Fonctionnement			
Sous-total fonctionnement			
Sous-total Titre III			
Titre IV - Interventions			
46-30		749 464	
Sous-total Titre IV		749 464	
Titre V - Investissements			
Sous-total Titre V			
Titre VI - Subventions d'investissement			
Sous-total Titre VI			
Total Anciens combattants		749 464	

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Programmes	2006		2007	
	AE	CP	Dont AEP	Prévisions d'AEP
Mission Défense				
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	130 192	130 192		
146 - Équipement des forces	36 342 311	36 622 311		
178 - Préparation et emploi des forces	369 404 529	301 925 649	70 278 880	135 000 000
<i>dont titre 2</i>	<i>110 165 039</i>	<i>110 165 039</i>		
212 - Soutien de la politique de la défense	61 052	61 052		
Mission Sécurité				
152 - Gendarmerie nationale	1 465 062	1 465 062		
Mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation				
167 - Liens entre la nation et son armée	836 433	836 433		
169 - Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	523 277	523 277		
Total Défense et anciens combattants	408 762 856	341 563 976	70 278 880	135 000 000

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les recettes de fonds de concours et attributions de produits au budget du ministère des Affaires étrangères étaient de 7,09 M€ en AE et en CP au 1^{er} septembre 2006, soit 47% des fonds de concours attendus en 2006. Ces recettes, peu élevées à ce stade de l'année, s'expliquent par des retards techniques dans l'ouverture des crédits de fonds de concours, la plupart n'ayant pu être versés qu'à l'été.

La répartition par programme s'analyse comme suit :

Programme « Action de la France en Europe et dans le monde » : 6,27 M€

Cette somme représente environ 50 % des crédits attendus en 2006 (12,46 M€)

Fonctionnement et investissement

Une attribution de produits est constituée d'un prélèvement forfaitaire sur les émoluments perçus par les personnels du ministère des affaires étrangères et des établissements d'enseignement logés par l'État. Son produit (5,18 M€) est utilisé à l'entretien et à la rénovation des logements.

Un fonds recueille le produit de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires à l'étranger. Les recettes au 1^{er} septembre 2006 sont de 0,68 M€.

Les autres recettes proviennent :

- de la rémunération de services rendus par la mise à disposition de certains utilisateurs du Centre de Conférences Internationales ;
- du produit de la rémunération de certains services rendus par le MAE (Archives diplomatiques et Maison des Français de l'Étranger). Cette attribution de produits est partagée entre les programmes 105 (pour 15%) et 151 (pour 85%) ;
- de recettes provenant de l'aliénation de matériels informatiques, bureautiques et télématiques.

Interventions

Les recettes proviennent principalement d'un fonds qui recueille les participations de gouvernements étrangers à la construction de l'école de maintien de la paix de Bamako (0,35 M€).

Un autre fonds recueille les versements effectués par les gouvernements étrangers à titre de participation aux dépenses d'assistance technique militaire.

Programme « Français à l'étranger et étrangers en France » : 0,1 M€ (titre 3) soit environ 61% des crédits attendus en 2006 (0,16 M€).

0,07 M€ proviennent de l'attribution de produits partagée avec le programme 105 (produit de la rémunération de certains services rendus par le MAE) ;

0,03 M€ proviennent d'un fonds de concours relatif aux contributions de tiers au plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie.

Programme « Rayonnement culturel et scientifique » : 0,22 M€ (titre 3) soit environ 10% des crédits attendus en 2006 (2,15 M€)

Cette somme représente 40 % d'un fonds de concours, partagé avec le programme 209, qui reçoit le produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignement situés à l'étranger.

Deux fonds de concours relatifs à la participation de l'Union européenne aux dépenses concernant les experts mobilisés en qualité de conseillers pré-adhésion dans le cadre de conventions de jumelage financées par le programme PHARE, pour lesquels aucune recette n'a encore été perçue au 1^{er} septembre, doivent venir abonder le titre 2 du programme 185.

Programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » : 0,49 M€, soit trois fois plus que les crédits attendus en 2006 (0,16)

Cette somme provient :

- du fonds de concours partagé avec le programme 185 (cf. supra) (0,33 M€) (titre 3) ;
- de la contribution de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger (0,13 M€, titre 3) ;
- de contributions d'États et d'organismes internationaux à des évaluations nationales ou internationales portant sur la coopération internationale et l'aide au développement (titre 6).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
Sous-total personnel			
Fonctionnement			
37-90		2 686 098	
37-95		350 096	
Sous-total fonctionnement		3 036 194	
Sous-total Titre III		3 036 194	
Titre IV - Interventions			
42-15		582 274	
42-29		1 001 770	
42-37		1 828 272	
46-94		86 300	
Sous-total Titre IV		3 498 616	
Titre V - Investissements			
57-10	7 750 038	7 750 038	
Sous-total Titre V	7 750 038	7 750 038	
Titre VI - Subventions d'investissement			
68-80	1 343 824	1 343 824	
Sous-total Titre VI	1 343 824	1 343 824	
Total Affaires étrangères	9 093 862	15 628 672	

Programmes	2006 Rattachements au 1er/09		2007
	AE	CP	Prévisions d'AEP
Mission Action extérieure de l'Etat			
105 - Action de la France en Europe et dans le monde	6 275 181	6 275 181	
<i>dont titre 2</i>			
151 - Français à l'étranger et étrangers en France	100 756	100 756	
185 - Rayonnement culturel et scientifique	220 498	220 498	
Mission Aide publique au développement			
209 - Solidarité à l'égard des pays en développement	498 198	498 198	
Total Affaires étrangères	7 094 633	7 094 633	

EMPLOI, COHÉSION SOCIALE ET LOGEMENT

Mission « Travail et emploi »

I - Depuis le 1^{er} janvier 2006, les fonds de concours et attributions de produits rattachés à la mission « Travail et emploi » concernent essentiellement la participation des employeurs aux dispositifs d'accompagnement des restructurations et les crédits du Fonds social européen relatifs aux dépenses directes d'assistance technique initiées par l'Etat (marchés, prestations externes,...) et relatifs au volet national de l'objectif 3 (contribution du FSE à l'insertion par l'activité économique).

1. Participation des entreprises au financement des dispositifs d'accompagnement des restructurations

Programme « Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques »

- L'attribution de produits relative à l'allocation temporaire dégressive (ATD)

Cette allocation favorise le reclassement extérieur d'un salarié qui accepte un emploi dont la rémunération est inférieure à son salaire antérieur, au moyen d'une compensation différentielle dégressive octroyée sur deux ans (8,27 M€ rattachés en 2005, 1,8 M€ rattachés au 01/09/2006, 4,57 prévus en 2007).

- L'attribution de produits relative aux allocations spéciales du fonds national de l'emploi ASFNE

Les ASFNE sont des mesures octroyées essentiellement dans le cadre des plans sociaux et permettent à leurs bénéficiaires de percevoir environ 65 % de leur salaire brut antérieur. Elles sont ouvertes aux salariés de plus de 57 ans. Le financement est assuré par une participation de l'Unedic, de l'État, du salarié et de son employeur (68,47 M€ rattachés en 2005, 17,4 M€ rattachés au 01/09/2006 et 84,40 M€ prévus en 2007). Seule la participation des entreprises est rattachée par attribution de produits. La contribution de l'Unedic qui gère le dispositif pour le compte de l'État, vient en diminution des avances demandées par l'Unedic à l'État pour la gestion du dispositif ;

- Le fonds de concours relatif aux PRP :

Ce dispositif qui permettait à des salariés âgés de plus de 55 ans de transformer leur emploi à temps plein en emploi à temps partiel est supprimé depuis le 1^{er} janvier 2005 (64,08 M€ rattachés en 2005 et 15,4 M€ rattachés au 01/09/2006 au titre du solde des participations des entreprises).

2. Fonds social européen

En 2005, 802 M€ ont été rattachés sur le chapitre 43-72 « Interventions du FSE »

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les crédits communautaires FSE sont désormais comptabilisés sur un compte de tiers de classe 4. Par exception, les rattachements (au niveau central) des crédits par voie de fonds de concours sont essentiellement maintenus pour :

- Les dépenses directes d'assistance technique initiées par l'Etat (marchés, prestations externes,...) :

Programme « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

En 2005, 10,47 M€ ont été rattachés dont 2,43 M€ au niveau central. 8,52 M€ ont été rattachés au 01/09/2006. 53 M€ sont prévus en 2007. Cette prévision tient compte de l'entrée en vigueur de la nouvelle programmation qui devra coexister avec la fin de la programmation actuelle.

- La contribution du FSE à l'insertion par l'activité économique au titre de l'objectif 3 de la programmation FSE :

Avant l'entrée en vigueur de la LOLF, ces crédits faisaient l'objet d'un arrêté de répartition vers le chapitre 44-70 à partir du chapitre 43-72.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, ces crédits sont rattachés au **programme « Accès et retour à l'emploi »**.

En 2005 et au 1^{er} septembre 2006, aucun crédit n'a été rattaché au titre de ce dispositif. Il n'est pas prévu de rattachement pour 2007.

3. Autres financements européens

Des financements européens en provenance de l'Agence Européenne pour la santé et la sécurité au travail (située à Bilbao) sont attendus à hauteur de 50 000 € en 2006 et 50 000 € en 2007 sur le Programme « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations au travail » pour financer des actions de communication dans les Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mission « Solidarité et intégration »

Programmes « Égalité entre les hommes et les femmes » et « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables »

- Concours du FSE aux actions d'insertion et d'accompagnement social : 6,16 M€ ont été rattachés en 2006. Aucune prévision de fonds social européen n'est incluse dans le PLF 2007 car la France n'est plus éligible à ce dispositif à partir de 2007

Mission « Ville et logement »

Programme « Équité sociale et territoriale et soutien »

- recettes provenant de la rémunération de services rendus par la délégation interministérielle à la ville (DIV), au titre des cessions de documents et publications (« COM' la Ville » et « Lettre de la DIV »), de l'organisation de colloques, séminaires, salons, expositions et des frais de copie de documents administratifs ;

- crédits de l'Union européenne dédiés à l'assistance technique de programmes européens ;

- aliénation de matériels informatiques, bureautiques et télématiques d'occasion.

Aucune recette n'a été constatée au 1^{er} septembre 2006.

Programme « Développement et amélioration de l'offre de logement »

- Participations de tiers et du FEDER aux études locales menées dans le domaine du logement

Aucune recette n'a été constatée au 1^{er} septembre 2006 sur ces fonds.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
Sous-total personnel			
Fonctionnement			
34-98		39 335	
37-61		10 455 680	
Sous-total fonctionnement		10 495 015	
Sous-total Titre III		10 495 015	
Titre IV - Interventions			
43-72		802 841 797	
44-73		49 775	
44-79		140 832 681	
Sous-total Titre IV		943 724 253	
Titre V - Investissements			
57-92	111 000	111 000	
59-01	33 750	33 750	
Sous-total Titre V	144 750	144 750	
Titre VI - Subventions d'investissement			
Sous-total Titre VI			
Total Travail	144 750	954 364 018	

	AP	2 005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
Sous-total personnel			
Fonctionnement			
37-60		79 748	
Sous-total fonctionnement		79 748	
Sous-total Titre III		79 748	
Titre IV - Interventions			
Sous-total Titre IV			
Titre V - Investissements			
Sous-total Titre V			
Titre VI - Subventions d'investissement			
Sous-total Titre VI			
Total Ville		79 748	

	AP	2 005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Fonctionnement			
Sous-total fonctionnement			
Sous-total Titre III			
Titre V - Investissements			
57-30	53 970	53 970	
Sous-total Titre V	53 970	53 970	
Total Logement	53 970	53 970	

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Programmes	2 006			2 007
	Rattachements au 1er/09			Prévisions d'AEP
	AE	CP	Dont AEP	
Mission Travail et emploi				
102 - Accès et retour à l'emploi	0	0		
103 - Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques	34 650 961	34 650 961		
111 - Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0		
155 - Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	8 648 983	8 648 983		
Mission Ville et logement				
135 - Développement et amélioration de l'offre de logement	0	0		
147 - Équité sociale et territoriale et soutien	0	0		
Mission Solidarité et intégration				
104 - Accueil des étrangers et intégration	0	0		
137 - Égalité entre les hommes et les femmes	82 466	82 466		
177 - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	7 008 993	7 008 993		
Total Emploi, cohésion sociale et logement	50 391 403	50 391 403		

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

ÉCONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE

Le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie comprenait 33 fonds de concours et 43 attributions de produits qui représentent un montant global de rattachements de crédits de 114 752 359 € pour l'année 2005.

Au 1^{er} septembre 2006, le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie compte 31 fonds de concours et 34 attributions de produits dont les principaux sont les suivants :

Mission Développement et régulation économique :

-Programme « Développement des entreprises ».

- Le fonds de concours correspondant à la participation des collectivités locales au financement de la construction du centre de microélectronique de Gardanne : 7 M€ ;

- Le fonds de concours relatif à la participation des collectivités locales au financement de reconversions industrielles : 1 M€.

- Le fonds de concours recevant la participation du FEDER au financement de reconversions industrielles : 0,33 M€ en CP.

Programme « Régulation et sécurisation des échanges de biens et de services »

- L'attribution de produits relative au traitement automatisé du fret international (SOFI) relevant des Douanes : 8,45 M€ ;

- L'attribution de produits destinée à recueillir la rémunération des prestations fournies par les douanes aux opérateurs du commerce extérieur en dehors des bureaux de douanes ou de leurs heures légales d'ouverture : 1,24 M€.

Mission Stratégie économique et pilotage des finances publiques

Programme « Statistiques et études économiques »

- L'attribution de produits relative à la rémunération de services rendus dans le domaine statistique : 11,39 M€.

Mission Gestion et contrôle des finances publiques

Programme « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local »

- L'attribution de produits recueillant la rémunération des services rendus au titre de la gestion comptable des OPHLM et des OPAC par les comptables directs du Trésor : 1 M€ ;

- L'attribution de produits concernant la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la Direction Générale des Impôts : 1M€.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
31-97		18 385	
33-90		4 725	
Sous-total personnel		23 110	
Fonctionnement			
34-98		17 979 752	
36-10		113 658	
37-06		31 584	
37-08		2 241	
37-50		5 531 713	
37-90		863 791	
39-01		530 078	
39-03		7 789 568	
39-06		2 101 522	
39-07		21 458 263	
Sous-total fonctionnement		56 402 170	
Sous-total Titre III		56 425 280	
Titre IV - Interventions			
44-95		625 000	
44-97		822 520	
Sous-total Titre IV		1 447 520	
Titre V - Investissements			
52-61	33 534 500	33 534 500	
54-93	30 000	30 000	
57-90	11 683 959	11 683 959	
Sous-total Titre V	45 248 459	45 248 459	
Titre VI - Subventions d'investissement			
64-92	3 000 000	3 000 000	
64-96	1 413 670	1 711 137	
66-70	4 900 000	4 900 000	
69-01	0	19 963	
69-02	2 000 000	2 000 000	
Sous-total Titre VI	11 313 670	11 631 100	
Total Economie, finances et industrie	56 562 129	114 752 359	

Programmes	2006 Rattachements au 1er/09			2007
	AE	CP	Dont AEP	Prévisions d'AEP
Mission Stratégie économique et pilotage des finances publiques				
220 - Statistiques et études économiques	13 083 972	13 083 972		
Mission Gestion et contrôle des finances publiques				
156 - Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	3 906 348	3 906 348		
218 - Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle	983 770	983 770		
Mission Développement et régulations économiques				
127 - Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel	0	0		
134 - Développement des entreprises	8 983 856	9 311 222		
199 - Régulation et sécurisation des échanges de biens et services	10 199 920	10 199 920		
174 - Passifs financiers miniers	0	0		
Mission Aide publique au développement				
110 - Aide économique et financière au développement	0	0		
Total Economie, finances et industrie	19 183 776	19 511 142		

ÉDUCATION NATIONALE ET RECHERCHE

Mission Enseignement scolaire

Les sommes rattachées par voie de fonds de concours et attributions de produits au budget de l'enseignement scolaire en 2005 représentent un montant de 21 200 336 euros.

En 2005, les fonds de concours portaient

- sur des dépenses de rémunération : 16,188 M€ ;
- sur des dépenses de fonctionnement : 0,655 M€ ;
- et sur des dépenses d'investissement : 0,834 M€.

En 2006, seuls 4 fonds de concours ont été maintenus sur la mission « Enseignement scolaire », dont trois sur le programme « Enseignement scolaire public du second degré :

- concours du Fonds social européen ;
- participation du FEDER à l'équipement technologique et informatique des établissements du second degré ;
- participation de l'Union européenne aux dépenses concernant les experts mobilisés auprès de la MINUK ;
- participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies (programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » ;

Les attributions de produits qui recevaient les remboursements, par des organismes distincts de l'Etat, des dépenses de rémunération des agents mis à leur disposition ont été supprimés au 1^{er} janvier 2006. En application de l'article 17-IV de la LOLF, ces remboursements font désormais l'objet de la procédure du rétablissement de crédits au titre du remboursement de dépenses payées à titre provisoire.

En outre, en 2006, quatre attributions de produits viennent abonder le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » et le programme « Enseignement scolaire public du second degré » :

- produit des recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par la direction de la programmation et du développement ;
- produit des recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par la DEPP ;
- produit des recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par l'ESEN ;
- recettes provenant de l'aliénation de matériels informatiques, bureautiques et télématiques ;
- Rémunération d'actions de formation (programme « Enseignement scolaire public du second degré »).

Mission Recherche et enseignement supérieur

D'un montant de 42,2 M€ en 2005 provenant pour une part des régions, départements, communes urbaines et communes, pour le reste de la Communauté européenne, les fonds de concours rattachés sur le chapitre 56-10 représentent, en termes de crédits de paiement, 21,4 % des crédits ouverts en gestion pour l'aménagement et la construction de locaux universitaires dans le cadre des contrats de plan État-Régions. En terme d'autorisations de programme, les ouvertures (35,9 M€) ont représenté 18,9 % des crédits ouverts.

Pour 2006, la prévision de rattachement sur le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » est légèrement inférieure à 2005 (39,2 M€), dont 18 M€ en CP au titre des fonds européens. D'ores et déjà, 27,45 M€ en AE et 21,98 M€ en CP ont été rattachés sur l'action immobilier (situation au 1^{er} septembre).

En outre, 4,1 M€ ont été rattachés en 2005 au titre des remboursements de prêts d'honneur, 0,76 M€ sur le chapitre 36-11 au titre des remboursements des personnels mis à disposition des services d'activités industrielles et commerciales et 0,33 M€ sur les chapitres de crédits de personnel afin d'assurer d'une part, le remboursement des rémunérations des professeurs d'université praticiens-hospitaliers mis à la disposition de certains centres médico-chirurgicaux et de la chaire de la Ville de Paris et d'autre part, le remboursement par la Ville de Paris des rémunérations des personnels de l'éducation nationale mis à leur disposition.

Pour 2006, les rattachements prévus au titre du concours du Fonds social européen sont de l'ordre de 1,4 M€ .

6,0 M€ sont attendus au titre des remboursements de prêts d'honneur, sur lesquels 2 M€ ont d'ores et déjà été rattachés au 1^{er} septembre 2006.

En 2006, le remboursement des rémunérations des professeurs d'université et des personnels des SAIC fait l'objet de la procédure du rétablissement de crédits sur l'action 15 « Pilotage et support du programme » du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Programme « Orientation et pilotage de la recherche »

Ce programme dispose de trois fonds de concours pour lesquels aucune recette n'est encore constatée au 1^{er} septembre 2006 :

- la participation de l'Union européenne au financement de la coordination des programmes de recherche européens dans le cadre de l'espace européen de la recherche (ERANET) ;
- la participation du FEDER au programme national informatique PRESAGE (PNI) ;
- le concours du Fonds social européen.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
31-90		95 603	
31-93		2 060 576	
33-90		1 504 160	
33-91		297 990	
Sous-total personnel		3 958 329	
Fonctionnement			
34-98		484 239	
37-20		57 254	
37-81		3 187 446	
39-01		13 513 068	
Sous-total fonctionnement		17 242 007	
Sous-total Titre III		21 200 336	
Titre IV - Interventions			
Sous-total Titre IV			
Titre V - Investissements			
Sous-total Titre V			
Titre VI - Subventions d'investissement			
Sous-total Titre VI			
Total enseignement scolaire		21 200 336	
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
31-11		302 600	
31-12		1 356	
33-90		29 357	
33-91		301	
Sous-total personnel		333 614	
Fonctionnement			
36-11		758 540	
Sous-total fonctionnement		758 540	
Sous-total Titre III		1 092 154	
Titre IV - Interventions			
43-71		4 101 566	
Sous-total Titre IV		4 101 566	
Titre V - Investissements			
56-10	35 883 649	42 239 500	35 883 649
Sous-total Titre V	35 883 649	42 239 500	35 883 649
Titre VI - Subventions d'investissement			
Sous-total Titre VI			
Total Enseignement supérieur	35 883 649	47 433 220	35 883 649

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
Sous-total personnel			
Fonctionnement			
Sous-total fonctionnement			
Sous-total Titre III			
Titre IV - Interventions			
Sous-total Titre IV			
Titre V - Investissements			
59-01	167 954	167 954	
Sous-total Titre V	167 954	167 954	
Titre VI - Subventions d'investissement			
Sous-total Titre VI			
Total Recherche	167 954	167 954	

Programmes	2006 Rattachements au 1er/09			2007
	AE	CP	Dont AEP	Prévisions d'AEP
Mission Enseignement scolaire				
141 - Enseignement scolaire public du second degré	64 517	64 517		
<i>dont titre 2</i>				
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	848 150	848 150		
Mission Recherche et enseignement supérieur				
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	27 527 448	21 984 048	27 445 065	30 000 000
172 - Orientation et pilotage de la recherche	0	0		
231 - Vie étudiante	2 026 990	2 026 990		
Total Education nationale et recherche	30 467 105	24 923 705	27 445 065	30 000 000

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

JUSTICE

En 2005, les rattachements de crédits constatés au titre des fonds de concours et attributions de produits s'élèvent à 676 263 € en AE et de 1 910 564 en CP.

En 2006, **le programme 166 « justice judiciaire »** de la Mission Justice est plus particulièrement concerné :

Les crédits comptabilisés pour ce programme au 1^{er}/09/06 s'établissent à 229 239 euros (1 056 000 euros en 2005) répartis entre

- deux attributions de produits :

- « redevances perçues lors de la délivrance des reproductions de pièces de procédure dans les affaires pénales » pour 41 998 euros,
- « participations versées à titre d'offres de concours lors de la communication des décisions judiciaires par le service de documentation et d'études de la Cour de cassation » pour 68 409 euros,

- et deux fonds de concours :

- « participations diverses aux opérations d'investissement des services judiciaires » pour 85 332 euros,
- « participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement courant des tribunaux de commerce » pour 33 500 euros.

Les rattachements de crédits, par voie de fonds de concours et attributions de produits, pour le Ministère de la justice, concernent principalement des crédits d'investissement (titre V), dont sont également bénéficiaires d'autres programmes de la Mission (administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse).

La prévision de rattachement, en exécution 2006, tous programmes confondus, a été estimée à 2 500 000 euros.

Les crédits relevant des fonds de concours et attributions de produits du Conseil d'Etat et des juridictions administratives sont désormais rattachés à la Mission « Conseil et contrôle de l'Etat ».

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
31-52		22 868	
Sous-total personnel		22 868	
Fonctionnement			
34-34		120 000	
34-51		183 830	
34-98		53 772	
37-30		42 528	
37-92		784 053	
39-01		27 250	
Sous-total fonctionnement		1 211 433	
Sous-total Titre III		1 234 301	
Titre IV - Interventions			
Sous-total Titre IV			
Titre V - Investissements			
57-60	676 263	676 263	
Sous-total Titre V	676 263	676 263	
Titre VI - Subventions d'investissement			
Total titre VI			
Total Justice	676 263	1 910 564	

Programmes	2006 Rattachements au 1er/09			2007
	AE	CP	Dont AEP	Prévisions d'AEP
Mission Justice				
107 - Administration pénitentiaire	0	0		
166 - Justice judiciaire	229 239	229 239		
182 - Protection judiciaire de la jeunesse	0	0		
213 - Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés	0	0		
Total Justice	229 239	229 239		

TRANSPORTS, ÉQUIPEMENT, TOURISME ET MER

En 2005, le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (MTETM) comptait 96 fonds de concours contre 90 en 2004, répartis comme suit :

- 37 sur la section I. « Services communs et urbanisme »,
- 28 sur la section II. « Transports et sécurité routière »,
- 2 sur la section IV. « Tourisme »,
- 29 sur la section V. « Mer ».

En 2006, le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (MTETM) compte 89 fonds de concours et attributions de produits, répartis comme suit :

Mission Transports (76) :

- 14 sur le programme « Réseau routier national »
- 14 sur le programme « Sécurité et affaires maritimes »
- 4 sur le programme « Sécurité routière »
- 20 sur le programme « Conduite et pilotage des politiques d'équipement »
- 2 sur le programme « Transports aériens »
- 22 sur le programme « Transports terrestres et maritimes »

Mission Politiques des territoires (13)

- 3 sur le programme « Tourisme »
- 5 sur le programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique »
- 5 sur le programme « Stratégie en matière d'équipement »

Cette diminution du nombre de fonds de concours et attributions de produits résulte des créations et suppressions effectuées lors de l'entrée en vigueur de la LOLF.

Pour l'ensemble des programmes du MTETM, les rattachements constatés au 1^{er} septembre 2006 s'élèvent à 1 928 M€ en AE et 1 506 M€ en CP, tandis que l'ensemble des fonds de concours rattachés sur l'année civile 2005 représentait un montant de 1 563 M€ en AP et 1 461 M€ en CP.

La ventilation par programme des rattachements constatés en 2006, au 1^{er} septembre s'effectue comme suit :

- 1 366 580 000 en AE (dont 1 365 036 067 € en AE préalables) et 1 148 094 826 en CP € sur le programme « Réseau routier national » ;
- 1 347 967 € en AE et 1 548 726 € en CP sur le programme « Sécurité et affaires maritimes » ;
- 20 000 € en AE et 3 022 788 € en CP sur le programme « Sécurité routière »
- 87 732 947 € en AE et en CP sur le programme « Conduite et pilotage des politiques d'équipement » (CPPE), auxquels il faut ajouter 931 356 € en AE et en CP sur le programme Stratégie en matière d'équipement qui dès le PLF2007 fusionne avec le programme CPPE pour devenir le programme « Soutien et pilotage des politiques d'équipement » ;
- 951 482 € en AE et en CP sur le programme « Tourisme » ;
- 469 967 719 € en AE (dont 454.891.122€ en AE préalables) et 263.698.617 en CP sur le programme « Transports terrestres et maritimes ».

Une répartition des prévisions pour l'année 2006 par programme donnait initialement (en CP) :

- 163 490 000 € pour le programme « Conduite et pilotage des politiques d'équipement » et « Stratégie en matière d'équipement »,
- 1 942 900 000 € pour le programme « Réseau routier national »,
- 381 879 000 € pour le programme « Transports terrestres et maritimes » (les prévisions seront majorées au regard des premières données de réalisation des rattachements qui montrent des recettes plus importantes qu'initialement prévues en raison du lancement des opérations financées par l'AFITF),
- 15 520 000 € pour le programme « sécurité routière »,
- 4 471 875 € pour le programme « Sécurité et affaires maritimes »,
- 26 480 000 € pour le programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique »,
- 1 670 000 € sur le programme « Tourisme ».

Trois fonds de concours (dont un dédoublé) ont eu un rendement supérieur à 50 M€ en 2005 : un sur la section « Services communs et urbanisme » et deux sur la section « Transports et sécurité routière ». Un seul représente plus des trois-quarts des recettes provenant par voie de fonds de concours sur l'ensemble des programmes du MTETM.

SERVICES COMMUNS ET URBANISME

Les principaux fonds de concours sur cette section sont les suivants :

- le remboursement par des tiers de travaux effectués par les centres d'études techniques de l'équipement et les laboratoires régionaux des ponts et chaussées : 52,28 M€ rattachés en 2005,
- les rémunérations de prestations fournies par les services déconcentrés : 46,6 M€ rattachés en 2005,
- les participations diverses à l'indemnisation des personnels titulaires des services déconcentrés au titre des travaux exceptionnels : 17,5 M€,

Les rattachements concernent essentiellement le chapitre de dépenses de fonctionnement des services déconcentrés et le chapitre d'indemnités et d'allocations diverses.

TRANSPORTS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Comme auparavant, c'est le fonds de concours (dédoublé en 2003 suite à la réforme intervenue des autorisations de programme provisionnelles) relatif aux participations des collectivités territoriales et à la participation à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national, notamment dans le cadre des CPER, qui représente l'essentiel des fonds de concours de cette section (1 200 M€ en 2005). Il intègre aussi les financements en provenance de l'Agence de financement des infrastructures de transports de France et reçoit certaines participations pour des aménagements de sécurité (3,4 M€ en 2005).

Enfin les services techniques centraux de la direction des routes (centre d'études des tunnels, services d'études techniques des routes et autoroutes, centre national des ponts de secours) disposent de recettes par voie de fonds de concours à hauteur de 1,9 M€.

Pour les transports terrestres, les fonds de concours correspondent, pour ce qui concerne les dépenses en capital, à des contributions versées par certains utilisateurs de la voie d'eau et de participations de partenaires extérieurs au financement d'études et de travaux sur les schémas directeurs régionaux et départementaux des transports.

Le budget de la sécurité routière reçoit quant à lui, des participations des collectivités territoriales à des investissements en matière de sécurité (4,6 M€ en 2005).

MER

Sur la section « Mer », les recettes de fonds de concours concernent pour l'essentiel les chapitres d'investissements en matière portuaire, soit par des participations des chambres de commerce et d'industrie (CCI) et des collectivités territoriales aux travaux de construction d'infrastructures dans les ports d'intérêt national (21,62 M€ en 2005), soit par le biais de crédits européens (2,15 M€ en 2005). Les recettes recouvrent également les participations diverses aux travaux d'entretien et aux dépenses d'exploitation dans les ports maritimes civils, sur divers ouvrages et sur le littoral (9,22 M€ en 2005), ainsi qu'à ceux relatifs aux équipements de signalisation maritime.

Enfin, l'Union européenne participe au financement du renouvellement des moyens de surveillance des affaires maritimes (radars, vedettes) et au financement de systèmes de suivi et d'inspection en matière de qualité et de sécurité des transports maritimes (0,75 M€ en 2005).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
31-90		780 333	
31-93		71 457	
31-94		21 676 264	
31-95		3 548 560	
33-90		392 616	
33-91		44 547	
33-92		658 500	
Sous-total personnel		27 172 277	
Fonctionnement			
34-60		150 816	
34-96		298 684	
34-97		97 200 059	
34-98		3 314 796	
37-06		94 500	
Sous-total fonctionnement		101 058 855	
Sous-total Titre III		128 231 132	
Titre IV - Interventions			
44-10		113 200	
Sous-total Titre IV		113 200	
Titre V - Investissements			
55-21	5 682 508	6 156 152	5 647 508
57-91	257 567	257 567	
57-92	522	522	
59-01	4 225 890	4 225 890	
Sous-total Titre V	10 166 487	10 640 131	5 647 508
Titre VI - Subventions d'investissement			
Sous-total Titre VI			
Total Services communs	10 166 487	138 984 463	5 647 508
2 005			
	AP	CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
Sous-total personnel			
Fonctionnement			
35-42		2 305 439	
37-46		1 935 940	
Sous-total fonctionnement		4 241 379	
Sous-total Titre III		4 241 379	
Titre IV - Interventions			
Sous-total Titre IV			
Titre V - Investissements			
53-46	37 030 307	47 581 828	37 010 307
53-47	1 426 642 846	1 192 806 803	1 426 642 846
59-01	3 216 429	3 216 429	
59-02	0	4 000 000	
59-03	58 630	58 630	
Sous-total Titre V	1 466 948 212	1 247 663 690	1 463 653 153
Titre VI - Subventions d'investissement			
63-44	27 894 224	27 894 224	
Sous-total Titre VI	27 894 224	27 894 224	
Total Transports	1 494 842 436	1 279 799 293	1 463 653 153

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2 005 CP	dont APP
Titre III - Moyens des services			
Fonctionnement			
34-98		1 433 562	
Sous-total fonctionnement		1 433 562	
Sous-total Titre III		1 433 562	
Total Tourisme		1 433 562	

	AP	2 005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Fonctionnement			
34-98		2 672 932	
35-33		9 000	
35-34		9 219 934	
39-01		415 266	
Sous-total fonctionnement		12 317 132	
Sous-total Titre III		12 317 132	

Titre V - Investissements			
53-30	55 051 372	24 077 230	55 051 372
53-32	776 748	1 395 440	
57-30	0	205 806	
Sous-total Titre V	55 828 120	25 678 476	55 051 372

Titre VI - Subventions d'investissement			
63-30	2 545 184	2 545 184	
Sous-total Titre VI	2 545 184	2 545 184	
Total Mer	58 373 304	40 540 792	55 051 372

Programmes	2006			2007
	AE	Rattachements au 1er/09 CP	Dont AEP	Prévisions d'AEP
Mission Transports				
203 - Réseau routier national	1 366 580 000	1 148 094 826	1 365 036 067	2 210 000 000
205 - Sécurité et affaires maritimes	1 347 967	1 548 726		
207 - Sécurité routière	20 000	3 022 788		1 620 000
217 - Conduite et pilotage des politiques d'équipement	87 732 947	87 732 947		
<i>dont titre 2</i>	<i>18 612 713</i>	<i>18 612 713</i>		
226 - Transports terrestres et maritimes	469 967 719	263 698 617	454 891 122	501 180 000
<i>dont titre 2</i>	<i>50 133</i>	<i>50 133</i>		
225 - Transports aériens	0	0		
Mission Politique des territoires				
222 - Stratégie en matière d'équipement	931 356	931 356		
223 - Tourisme	951 482	951 482		
113 - Aménagement, urbanisme et ingénierie publique	82 072	82 072		5 270 000
Total Transports, équipement, tourisme et mer	1 927 613 543	1 506 062 814	1 819 927 189	2 712 800 000

SANTÉ ET SOLIDARITÉS

Les rattachements constatés au 1/09/06 s'élèvent à 189,64 M€ dont :

Mission « Sécurité sanitaire » Programme « Veille et sécurité sanitaire »

- Participation de la CNAMTS à l'achat, au stockage et à la livraison de traitements pour les pathologies résultant d'actes terroristes ou de menace sanitaire grave : sur les 177,66 M€ prévus, 175 M€ ont été rattachés à ce stade ;

Mission « Solidarité et intégration »

Programme « Handicap et dépendance »

- Participation de la CNSA aux dépenses en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées : 11,3 M€ ont été rattachés sur ce fonds de concours alors que la prévision s'établissait à 0 ;

Programme « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales »

- Remboursement des frais de prélèvement et d'analyse d'échantillons d'eau pour la vérification de la qualité des eaux non minérales : 0,72 M€ dont 0,57 M€ sur le titre 2. En outre 1,35 M€ abondent également le programme « Veille et sécurité sanitaire » de la mission « Sécurité sanitaire ».

Mission « Santé » Programme « Drogue et toxicomanie »

- Produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants : 0,39 M€.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
31-41		412 726	
31-42		116 872	
31-96		45 735	
33-91		27 040	
33-92		178 638	
Sous-total personnel		781 011	
Fonctionnement			
34-98		440 053	
39-01		5 867	
39-02		181 003 474	
39-03		3 439 837	
Sous-total fonctionnement		184 889 231	
Sous-total Titre III		185 670 242	
Titre IV - Interventions			
46-34		382 175	
46-35		397 870 000	
46-81		1 361 833	
47-16		1 293 209	
Sous-total Titre IV		400 907 217	
Titre V - Investissements			
57-93	25 000 000	25 000 000	
59-01	30 000	30 000	
Sous-total Titre V	25 030 000	25 030 000	
Titre VI - Subventions d'investissement			
66-20	73 000 000	73 000 000	
Sous-total Titre VI	73 000 000	73 000 000	
Total Santé	98 030 000	684 607 459	

Programmes	2006 Rattachements au 1er/09			2007
	AE	CP	Dont AEP	Prévisions d'AEP
Mission Santé				
136 - Drogue et toxicomanie	395 664	395 664		
171 - Offre de soins et qualité du système de soins	0	0		
204 - Santé publique et prévention	0	0		
106 - Actions en faveur des familles vulnérables	0	0		
157 - Handicap et dépendance	11 300 000	11 300 000		
124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	745 148	745 148		
<i>dont titre 2</i>	<i>570 138</i>	<i>570 138</i>		
Mission Solidarité et intégration				
177 - Politiques en faveur de l'inclusion sociale	0	0		
Mission Sécurité sanitaire				
228 - Veille et sécurité sanitaires	177 203 593	177 203 593		
Total Santé et solidarités	189 644 405	189 644 405		

AGRICULTURE ET PÊCHE

A - RATTACHEMENTS 2005

Le montant total des crédits rattachés par voie de fonds de concours et attributions de produits en 2005 s'élève à 382,4 M€ de crédits de paiement, dont 169,13 M€ au titre de la participation des fonds structurels, FEOGA-O et IFOP et 0,13 M€ au titre des remboursements des sommes indûment perçues par les bénéficiaires finaux, rattachés sur le chapitre 61-83.

La différence entre les AP et les CP rattachés par voie de fonds de concours et attributions de produits sur le chapitre 61-83 s'explique par la procédure spécifique adoptée entre 2003 et 2005 pour la gestion des crédits des programmations 2000-2006 du FEOGA-O et de l'IFOP. Cette procédure consistant à rattacher directement au niveau local des crédits de paiement versés par la Commission européenne était précédée de l'ouverture sur le budget des charges communes des AP nécessaires aux engagements de la programmation pour une année. Cette ouverture était suivie d'une répartition, hors procédure des fonds de concours, vers le budget du ministère de l'Agriculture et de la pêche (chapitre 61-83) qui procédait alors aux délégations d'AP. En 2005, 158,6 M€ d'AP sont ainsi ouverts, répartis et délégués vers les régions concernées.

Par ailleurs, 170,3 M€ sont rattachés en 2005 (44-53 : 138,3 M€ ; 59-01 : 9,4 M€ ; 69-01 : 22,5 M€) au titre du solde de la programmation 1994-99 de l'objectif 5A du FEOGA (adaptation et modernisation de l'outil de production). Il convient de souligner le caractère exceptionnel et non renouvelable de cette recette.

B – RATTACHEMENTS 2006 ET 2007

Les recettes constatées en 2006 sont de 5,1 M€ au 1^{er} septembre. Plusieurs éléments expliquent la faiblesse relative de ce niveau par rapport aux recettes 2005. En revanche, il est probable que les rattachements par voie de fonds de concours et attributions de produit seront en 2007 d'un niveau comparable à celui de 2006.

1. Impact de la mise en œuvre de la LOLF

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF, les fonds structurels ne sont plus, depuis le 1^{er} janvier 2006, rattachés au budget du ministère en charge de l'agriculture (à l'exception des crédits finançant les dépenses d'assistance technique réalisées directement par l'Etat). Ils font l'objet d'une gestion hors budget de l'Etat, en compte de tiers et sont retracés sur des programmes « techniques » créés dans les systèmes d'information existants.

Par ailleurs, en application de l'article 17 de la LOLF, les attributions de produits ne correspondant pas à la rémunération d'une prestation ont été budgétisés. Dans le cas du ministère de l'agriculture et de la pêche, les montants concernés s'élèvent à 4,9 M€ pour 2006, localisés sur le programme « Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation ».

2. Autres éléments concernant le niveau de recettes 2006

Sans les recettes liées aux fonds structurels, ni aucun autre produit exceptionnel (cf. solde de la programmation 1994-1999 de l'objectif 5A), le principal montant à rattacher par voie de fonds de concours en 2006 est constitué de la participation du FEOGA aux dépenses de lutte contre les animaux (25,9 M€ attendus en 2006). Or, le rattachement de ces crédits intervenant traditionnellement en fin d'année, ces derniers ne sont donc pas encore comptabilisés.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
31-96		30 000	
Sous-total personnel		30 000	
Fonctionnement			
34-97		8 336 793	
36-22		20 879	
37-11		241 594	
37-14		2 060 201	
39-01		99 274	
39-02		153 148	
Sous-total fonctionnement		10 911 889	
Sous-total Titre III		10 941 889	
Titre IV - Interventions			
44-53		138 329 654	
44-70		100 000	
Sous-total Titre IV		138 429 654	
Titre V - Investissements			
59-01	13 138 287	13 138 287	
59-02	2 449 737	2 449 737	
Sous-total Titre V	15 588 024	15 588 024	
Titre VI - Subventions d'investissement			
61-83	5 546 472	169 257 593	
69-01	22 673 188	22 673 188	
69-03	25 544 426	25 544 426	
Sous-total Titre VI	53 764 086	217 475 207	
Total Agriculture et pêche	69 352 110	382 434 774	

Programmes	2006		2007
	AE	Rattachements au 1er/09 CP	
Mission Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales			
149 - Forêt	0	0	
154 - Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	827 973	827 973	
<i>dont titre 2</i>			
215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	2 699 116	2 699 116	
227 - Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés	0	0	
Mission Enseignement scolaire			
143 - Enseignement technique agricole	0	0	
Mission sécurité sanitaire			
206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	1 530 197	1 530 197	
Total Agriculture et pêche	5 057 286	5 057 286	

CULTURE ET COMMUNICATION

Les principales recettes de fonds de concours et attributions de produits du ministère de la Culture et de la communication sont les suivantes :

Mission Culture

Programme 131 - Création

Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services à compétence nationale de la délégation aux arts plastiques (Mobilier national et manufacture de Sèvres).

Prévision 2006 : 1 520 000 € en AE=CP.

Programme 175 - Patrimoines

Monuments historiques

- Participations diverses aux travaux de restauration des immeubles et objets mobiliers classés Monuments historiques ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire ainsi que des palais nationaux.

Prévision 2006 : 36 000 000 € en AE et 20 000 000 € en CP.

- Indemnisation de dommages et participations diverses aux travaux de restauration des immeubles et objets mobiliers classés Monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire ainsi que des palais nationaux : versements des compagnies d'assurance pour le paiement des indemnités de dommages subis dans les monuments, participation de la fondation des pieux établissements à Rome et à Lorette, mécénat sur les monuments historiques appartenant à l'Etat, etc.

Prévision 2006 : 500 000 € en AE et 3 000 000 € en CP.

- Participation du FEDER à des projets de restauration du patrimoine.

Prévision 2006 : 0 € en AE et 1 200 000 € en CP.

Musées

- Participations financières des collectivités publiques et des personnes privées à diverses opérations – Bâtiments et autres investissements (château musée de Blérancourt).

Prévision 2006 : 450 000 € en AE=CP.

- Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services à compétence nationale de la direction des musées de France (musées et laboratoire de recherche) : consultation de bases de données informatiques et vente de publications.

Prévision 2006 : 370 000 € en AE=CP.

Archives

- Participations financières des collectivités publiques et des personnes privées à diverses opérations – Bâtiments et autres investissements (dont le remboursement par les collectivités locales de l'achat du terrain du futur centre de Pierrefitte).

Prévision 2006 : 1 976 000 € en AE=CP.

- Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par la direction des archives de France : consultation de bases de données informatiques et vente de publications.

Prévision 2006 : 396 050 € en AE=CP.

Programme 224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Ecoles d'architecture

Participation des collectivités locales à la construction ou à la rénovation d'écoles d'architecture.

Prévision 2006 : 2 667 858 € en AE=CP.

Fonctions soutien communes aux trois programmes de la mission Culture

- Participations de tiers aux opérations de communication engagées par le Ministère de la culture et de la communication : les journées européennes du patrimoine, les rendez-vous aux jardins, la nuit des musées, etc.

Prévision 2006 : 504 095 € en AE=CP.

- Recettes provenant de la rémunération des services rendus par la direction de l'administration générale, la direction des archives de France et par des directions régionales des affaires culturelles : consultation de bases de données informatiques et vente de publications.

Prévision 2006 : 83 550 € en AE=CP.

Mission « Recherche culturelle et culture scientifique »

Programme 186 – Recherche culturelle et culture scientifique

Participation de l'Union européenne à la constitution, à la diffusion et au développement de banques d'images du patrimoine artistique des grands musées européens.

Prévision 2006 : 365 000 € en AE=CP.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
31-90		69 145	
33-90		29 638	
Sous-total personnel		98 783	
Fonctionnement			
34-97		859 049	
34-98		2 704 360	
35-20		12 432	
Sous-total fonctionnement		3 575 841	
Sous-total Titre III		3 674 624	
Titre IV - Interventions			
Sous-total Titre IV			
Titre V - Investissements			
56-20	31 216 186	43 206 530	30 445 889
56-91	6 050 703	3 579 477	3 811 226
59-04	6 000 000	8 500 000	6 000 000
Sous-total Titre V	43 266 889	55 286 007	40 257 115
Titre VI - Subventions d'investissement			
Sous-total Titre VI			
Total Culture et communication	43 266 889	58 960 631	40 257 115

Programmes	2006 Rattachements au 1er/09			2007
	AE	CP	Dont AEP	Prévisions d'AEP
Mission Culture				
131 - Création	518 007	518 007		
175 - Patrimoines	14 168 442	22 131 137	12 868 209	12 500 000
<i>dont titre 2</i>	76 045	76 045		
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 361 923	3 361 923		
<i>dont titre 2</i>	8 006	8 006		
Mission Recherche et enseignement supérieur				
186 - Recherche culturelle et culture scientifique	62 671	62 671		
Total Culture et communication	18 111 043	26 073 738	12 868 209	12 500 000

ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les crédits rattachés au 1^{er} septembre 2006 sur la mission « Écologie et développement durable » par voie de fonds de concours et attributions produits s'élèvent à 10,51 M€ en autorisations d'engagement et 5,06 M€ en crédits de paiement.

Les principales recettes ainsi affectées à cette mission sont :

- La contribution d'EDF au programme décennal de prévention des inondations et de restauration hydraulique et écologique des rivières et des zones humides liées au territoire Saône-Rhin (titre 6). Elle représente :

2,44 M€ pour la gestion des crues du Programme 181 « Prévention des risques et lutte contre les pollutions ».

0,60 M€ pour la préservation du bon état écologique de l'eau du Programme 153 « Gestion des milieux et biodiversité ».

- Les contributions des agences de l'eau à l'opération nationale de consultation du public relative aux objectifs de la politique de l'eau : 0,08 M€ sur le Programme 211 « Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable ».

- Les participations aux dépenses d'études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature, à la prévention et la lutte contre les pollutions et à la gestion des milieux naturels sur le Programme 181. Le rattachement au budget de l'écologie et du développement durable intervient via deux fonds de concours. L'un est alimenté en CP uniquement, à hauteur de 0,013 M€, l'autre, sur le titre 5, recueille 6,11 M€ d'AE Préalables et 0,65 M€ de CP pour la gestion des crues.

- Les redevances perçues par les directions régionales de l'environnement (DIREN) affectées sur l'action management et soutien du Programme 211 « Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable ». D'un montant de 0,42 M€, elles correspondent à des dépenses de personnel (0,13 M€) et à du fonctionnement (0,29 M€).

- Le produit des indemnités piscicoles versées par les concessionnaires d'énergie hydraulique et de la vente d'alevins et de poissons au profit des établissements domaniaux de pisciculture. 0,51 M€ sont ainsi rattachés sur le titre 3 du Programme 153 pour la préservation du bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques.

- La contribution de 0,34 M€ aux dépenses spécifiques des cellules d'études des débits des cours d'eau et des services déconcentrés de l'environnement. Elle se répartit entre le Programme 181 : 0,04 M€ et le Programme 153 : 0,30 M€.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
31-95		133 310	
33-90		44 420	
Sous-total personnel		177 730	
Fonctionnement			
34-98		2 705 366	
36-41		132 158	
Sous-total fonctionnement		2 837 524	
Sous-total Titre III		3 015 254	
Titre IV - Interventions			
44-10		23 000	
Sous-total Titre IV		23 000	
Titre V - Investissements			
57-20	9 172 246	6 438 986	9 172 246
59-01	0	4 301 000	
59-02	0	399 000	
59-03	17 715	17 715	
Sous-total Titre V	9 189 961	11 156 701	9 172 246
Titre VI - Subventions d'investissement			
Sous-total Titre VI			
Total Ecologie et développement durable	9 189 961	14 194 955	9 172 246

Programmes	2006 Rattachements au 1er/09		2007 Prévisions d'AEP
	AE	CP	
Mission Ecologie et développement durable			
153 - Gestion des milieux et biodiversité	1 412 829	1 412 829	
181 - Prévention des risques et lutte contre les pollutions	8 591 062	3 147 412	6 110 000
211 - Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable	502 051	502 051	
<i>dont titre 2</i>	<i>125 355</i>	<i>125 355</i>	
Total Ecologie et développement durable	10 505 942	5 062 292	6 110 000

OUTRE-MER

Les fonds de concours et attributions de produits dont bénéficie la mission « Outre-mer » abondent les programmes suivants :

Programme 123 : Conditions de vie outre-mer

- Un fonds de concours, créé en 2003, reçoit la participation du FEDER aux infrastructures de Guyane.
- Un fonds de concours, créé en 1996, permet de rattacher des crédits du FEDER destinés à prendre en charge certaines dépenses de fonctionnement induites par la participation aux travaux des instances européennes.

Programme 138 : Emploi outre-mer

- Un fonds de concours reçoit la participation du FEDER aux travaux d'équipement du Service militaire adapté dans les DOM, au titre de la programmation 2000-2006.
- Un fonds de concours, créé en 2003, reçoit le concours du FSE au profit du Service Militaire Adapté dans les départements d'outre-mer. Ce fonds de concours est rattaché au niveau central (6,14 M€).

Programme 160 : Intégration et valorisation de l'outre-mer

- Une attribution de produits a été créée en 1995 afin de permettre le rattachement des produits de l'exploitation du bac « La Gabrielle », assurant la traversée du Maroni entre la Guyane et le Surinam. Le rattachement de cette attribution de produits s'effectue sur le titre 3 pour le fonctionnement de ce bac (0,09 M€).
- Une attribution de produits correspond au produit du prélèvement sur les émoluments des fonctionnaires bénéficiant de logements administratifs dans les deux territoires d'outre-mer (Polynésie et Wallis et Futuna), en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte. Ces crédits servent à l'entretien des logements.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
Sous-total personnel			
Fonctionnement			
34-96		9 826 893	
Sous-total fonctionnement		9 826 893	
Sous-total Titre III		9 826 893	
Titre IV - Interventions			
Sous-total Titre IV			
Titre V - Investissements			
57-91	460 949	859 462	
Sous-total Titre V	460 949	859 462	
Titre VI - Subventions d'investissement			
Sous-total Titre VI			
Total Outre-mer	460 949	10 686 355	

Programmes	2006 Rattachements au 1er/09			2007
	AE	CP	Dont AEP	Prévisions d'AEP
Mission Outre-mer				
123 - Conditions de vie outre-mer	0	0		
138 - Emploi outre-mer	6 144 980	6 412 528		
160 - Intégration et valorisation de l'outre-mer	177 379	177 379		
Total Outre-mer	6 322 359	6 589 907		

JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Les fonds de concours et attributions de produits rattachés à la mission sport, jeunesse et vie associative concernent essentiellement :

1 - La contribution de l'agence nationale pour les châteaux vacances (ANCV) à l'opération « solidar'été ».

- Dans le cadre de cette opération, les établissements publics placés sous la tutelle du ministère accueillent chaque année depuis 2004 en mini-séjours des jeunes qui ne partent pas en vacances, afin de leur proposer des activités sportives, culturelles, scientifiques et techniques et les faire participer à des ateliers relevant de la solidarité. A compter de 2005, ce dispositif a été étendu à l'ensemble des périodes de congés scolaires.
- L'ANCV s'est engagée à contribuer à cette opération sous forme d'une aide à la personne. Cette participation est renégociée chaque année et varie en fonction du nombre de jeunes réellement accueillis.
- Pour 2005, les recettes encaissées ont légèrement dépassé les prévisions montrant ainsi le succès de l'opération (évaluation 2005 : 1M€ ; réalisation 1,113 M€).
- Pour 2006, un premier versement de l'ANCV a été effectué à hauteur de 0,650 M€. Il s'agit d'un acompte de 50 % sur le plafond prévu par la convention. En fin de gestion, la contribution réelle de l'ANCV devrait correspondre aux prévisions inscrites dans le PAP 2006 soit 1,3 M€.

2- La participation financière des collectivités territoriales à divers travaux de construction et de rénovation d'équipements sportifs de l'Etat.

Il s'agit principalement de la contribution des collectivités locales aux travaux de construction et de rénovation des CREPS et notamment, de leur participation aux contrats de plan Etat-régions (CPER).

Jusqu'en 2005, la totalité de ces fonds de concours étaient rattachés sur le chapitre 57-01, chapitre qui relève en 2006 du programme « Conduite et pilotage », bien que certaines opérations aient été financées sur le chapitre 9 du compte d'affectation spéciale 902-17 FNDS. Il est rappelé qu'en régime ordonnance de 1959, il était impossible de rattacher des fonds de concours sur un compte d'affectation spéciale.

A la suite de la disparition du compte d'affectation spéciale en 2006, les opérations du chapitre 9 du FNDS ont été reportées sur le programme « Sport ». La direction des sports a donc sollicité la création d'un nouveau fonds de concours permettant de rattacher les contributions des collectivités locales relatives à ces opérations sur le programme « Sport ».

Pour ce type d'opération, il existe donc en 2006 deux fonds de concours l'un sur le programme « Conduite et pilotage », l'autre sur le programme « Sport ».

Montants rattachés en 2005, 2006 et prévisions 2007

- En 2005, 2,670 M€ d'autorisations de programme et 2,758 M€ de crédits de paiement ont été rattachés sur le budget du ministère chargé des sports.
- Pour 2006, il était prévu un montant de 4,779 M€ en AE et 4,753 M€ en CP inscrits en totalité sur le programme 210 « Conduite et pilotage ». Au 1er septembre, 3,561 M€ étaient rattachés sur les crédits de la mission en autorisations d'engagement (dont 1,279 M€ sur le programme 210 et 2,282 M€ sur le programme 219) et 0,207 M€ en crédits de paiement entièrement affectés au programme « conduite et pilotage ».
- A compter de 2007, la totalité de ces opérations d'investissement réalisées dans les CREPS relèvera uniquement du programme 219 « Sport ». Les fonds de concours inscrits à cet effet dans le PAP 2007 sont de 3,277 M€ en autorisations d'engagement et de 4,259 M€ en crédits de paiement.
- Les différences entre la prévision et l'exécution s'expliquent par la nature même des opérations qui impliquent de nombreux acteurs. Elles sont souvent lourdes et complexes et leur lancement effectif peut s'avérer long et difficile pour diverses raisons : appels d'offres infructueux, difficultés des collectivités locales à mobiliser leur participation...

3 – Participation de partenaires privés au financement de campagnes de communication initiées par le MJSVA

Un nouveau fonds de concours est en cours de création. Il s'agit de rattacher sur le programme « sport », les participations de partenaires privés au financement de campagnes de communication initiées par le ministère. A titre d'exemple, Météo-France, le syndicat national des téléphériques de France, l'association MAIF, l'association des maires de station de montagne, l'école de ski français participeront à la prochaine campagne sur la prévention des « accidents en montagne l'hiver » organisée par le MJSVA. Le montant attendu chaque année des participations est d'environ 150 000 €

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

	AP	2005 CP	Dont APP
Titre III - Moyens des services			
Personnel			
Sous-total personnel			
Fonctionnement			
34-98		21 267	
Sous-total fonctionnement		21 267	
Sous-total Titre III		21 267	
Titre IV - Interventions			
43-91		1 322 850	
Sous-total Titre IV		1 322 850	
Titre V - Investissements			
57-01	2 670 349	2 758 837	2 121 532
Sous-total Titre V	2 670 349	2 758 837	2 121 532
Titre VI - Subventions d'investissement			
Sous-total Titre VI			
Total Jeunesse et sports	2 670 349	4 102 954	2 121 532

Programmes	2006			2007
	AE	Rattachements au 1er/09 CP	Dont AEP	Prévisions d'AEP
Mission Sport, jeunesse et vie associative				
210 - Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative	1 278 612	207 231	1 278 612	
219 - Sport	2 932 372	650 025	2 282 347	3 277 454
Total Jeunesse, sports et vie associative	4 210 984	857 256	3 560 959	3 277 454

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Annexes

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Evolution des fonds de concours sur les trois derniers exercices clos

Budgets	Rattachements (en euros)			% Variation 2005/2004
	2003	2004	2005	
Affaires étrangères	15 239 831	14 200 655	15 628 672	10%
Agriculture et pêche	186 714 624	213 785 347	382 434 774	79%
Anciens combattants	629 483	513 180	749 464	46%
Culture et communication	90 297 555	72 789 214	58 960 631	-19%
Ecologie et développement durable	2 314 528	218 393 261	14 194 955	-94%
Economie, finances et industrie	110 241 085	118 309 338	114 752 359	-3%
Services communs	148 072 857	145 215 796	138 984 463	-4%
Urbanisme et Logement	56 527	27 000	53 970	100%
Transports et sécurité routière	943 529 585	926 280 737	1 279 799 293	38%
Mer	27 756 810	33 525 250	40 540 792	21%
Tourisme	489 107	1 223 650	1 433 562	17%
Intérieur	1283 836 903	1 253 540 731	1 280 046 654	2%
Enseignement scolaire	19 394 911	20 897 191	21 200 336	1%
Enseignement supérieur	49 753 674	44 154 288	47 433 220	7%
Recherche	0	0	167 954	
Justice	2 234 382	6 402 794	1 910 564	-70%
Outre-mer	8 725 636	13 978 505	10 686 355	-24%
Services généraux du PM	1 739 035	1 237 316	3 888 623	214%
Plan	91 809	124 411	172 422	39%
Aménagement du territoire	80 384	439 489	160 367	-64%
Sports	845 426	1 922 257	4 102 954	113%
Travail	749 632 421	928 852 235	954 364 018	3%
Santé	203 997 895	88 171 994	684 607 459	676%
Ville et rénovation urbaine	17 237	51 274	79 748	56%
Total budgets civils	3 845 691 705	4 104 035 913	5 056 353 609	23%
Défense	642 516 111	657 981 724	758 918 084	15%
Total budget général	4 488 207 816	4 762 017 637	5 815 271 693	22%
Budgets annexes				
Aviation civile	3 331 646	4 416 014	5 360 614	21%
Légion d'honneur	1 777 051	988 989	314 422	-68%
Total budgets annexes	5 108 697	5 405 003	5 675 036	5%
Total pour le tableau	4 493 316 513	4 767 422 640	5 820 946 729	22%

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Rattachements des fonds de concours en 2005 (en CP)

Budgets	Fonds de concours	Attributions de produits	Total rattaché
Affaires étrangères	3 884 838	11 743 834	15 628 672
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	374 614 649	7 820 125	382 434 774
Anciens combattants		749 464	749 464
Culture et communication	8 242 581	50 718 050	58 960 631
Ecologie et développement durable	12 826 461	1 368 494	14 194 955
Economie, finances et industrie	21 974 698	92 777 661	114 752 359
Services communs	26 298 815	112 685 648	138 984 463
Urbanisme et logement	53 970	0	53 970
Transports et sécurité routière	1 274 663 897	5 135 396	1 279 799 293
Mer	26 430 332	14 110 460	40 540 792
Tourisme	1 433 562	0	1 433 562
Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales	1 267 923 024	12 123 630	1 280 046 654
Enseignement scolaire	3 396 129	17 804 207	21 200 336
Enseignement supérieur	42 239 500	5 193 720	47 433 220
Recherche et nouvelles technologies	167 954	0	167 954
Justice	1 255 515	655 049	1 910 564
Outre-mer	10 051 288	635 067	10 686 355
Services généraux du PM	3 637 134	251 489	3 888 623
Plan	23 920	148 502	172 422
Aménagement du territoire	160 367	0	160 367
Sports	4 085 187	17 767	4 102 954
Travail	877 573 332	76 790 686	954 364 018
Santé, famille, personnes handicapées et solidarité	673 477 738	11 129 721	684 607 459
Ville et rénovation urbaine	58 540	21 208	79 748
Total budgets civils	4 634 473 431	421 880 178	5 056 353 609
Défense	11 083 304	747 834 780	758 918 084
Total budget général	4 645 556 735	1 169 714 958	5 815 271 693
Budgets annexes			
Aviation civile	5 360 614	0	5 360 614
Légion d'honneur	314 422	0	314 422
Total budgets annexes	5 675 036	0	5 675 036
Total pour le tableau	4 651 231 771	1 169 714 958	5 820 946 729

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Fonds de concours au rendement supérieur à 20 M€ en 2005

Code	Libellé	partie versante	rattachement
Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales			
09-1-4-664	Participation des communautés européennes à divers programmes en cofinancement, subventionnées ou non par l'Etat (équipement).	FEDER	31 417 773
09-1-4-742	Concours du FEDER, objectifs 1 et 2 (rattachement au niveau local).	FEDER	1 204 600 798
Défense			
70-2-3-122	Produits des aliénations, cessions ou changements d'affectation d'immeubles militaires.	Adjudicataires, collectivités locales	128 340 459
70-2-6-656	Recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées.	Organismes d'assurance maladie	407 470 560
70-2-6-586	Recettes provenant d'essais effectués par la Défense au profit de tiers autres que les gouvernements étrangers, bénéficiant à la délégation générale pour l'armement (fonctionnement).	Tiers	26 315 981
Travail, santé et cohésion sociale - I. Emploi et travail			
36-2-6-084	Contribution des bénéficiaires et des entreprises au financement d'allocations spéciales du fonds national de l'emploi.	Bénéficiaires et entreprises	68 473 545
36-1-4-087	Concours du FSE à divers programmes en cofinancement.	FSE	103 521 762
36-1-4-741	Concours du FSE, objectifs 1,2 et 3. Hors assistance technique (rattachement au niveau local).	FSE	694 690 651
36-1-6-849	Contribution des entreprises au financement de la préretraite progressive.	Entreprises	64 084 021
36-1-6-909	Participation de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie aux dépenses en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.	CNSA	495 870 000
36-1-6-955	Participation de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés à l'achat, au stockage et à la livraison de traitements pour les pathologies résultant d'actes terroristes ou menaces sanitaires graves.	CNAMTS	176 000 000
Économie, finances et industrie			
07-2-4-340	Versements effectués par l'Agence Centre Europe d'exploitation des oléoducs de l'OTAN pour couvrir les dépenses d'exploitation de la partie française du réseau d'infrastructure pétrolière de l'OTAN.	Agence Centre Europe des oléoducs de l'OTAN	33 534 500
Jeunesse, éducation nationale et recherche - II. Enseignement supérieur			
38-1-7-085	Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AP Préalables).	Collectivités locales	23 769 744
Équipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - I. Services communs et urbanisme			
23-2-6-501	Remboursement par des tiers de travaux effectués par les centres d'études techniques de l'équipement et les laboratoires régionaux des Ponts et Chaussées de la région parisienne.	Collectivités locales	52 277 252
23-2-6-775	Contributions diverses aux moyens de fonctionnement des services déconcentrés.	Divers	46 670 492
Équipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - II. Transports et sécurité routière			
26-1-1-097	Participation à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national.	Collectivités locales Organismes divers	157 311 427
26-1-7-142	Participations à la réhabilitation des chaussées et ouvrages, aux aménagements en matière de sécurité des infrastructures sur le réseau national et à la construction de l'équipement des parcs et centres d'entretien (AP Préalables).	Collectivités locales	33 606 416
26-1-7-143	Participations à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (AE Préalables).	Collectivités locales Organismes divers	1 006 418 152
26-1-4-653	Participation du FEDER aux projets d'investissements en matière de transports (programmation 2000-2006).	FEDER	21 497 699

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits

Code	Libellé	partie versante	rattachement
Équipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer - V. Mer			
28-1-7-151	Participation à l'aménagement, l'adaptation et la construction d'installations portuaires et à des travaux divers sur le littoral (AP Préalables).	Collectivités locales	21 879 275
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales			
03-1-4-220	Participation du FEOGA aux dépenses de subventions économiques allouées à divers offices pour la valorisation de la production agricole.	FEOGA	138 326 754
03-1-4-223	Participation du FEOGA aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux.	FEOGA	25 544 426
03-1-4-660	Participation du FEOGA au financement des aides à l'installation.	FEOGA	22 500 974
03-1-4-734	Concours de l'IFOP, objectif 1 et programme national pêche - programmation 2000-2006 (rattachement au niveau local).	IFOP	35 549 116
03-1-4-748	Concours du FEOGA-Orientation, objectif 1 - programmation 2000-2006 (rattachement au niveau local).	FEOGA	118 779 577
Culture et communication			
02-2-7-428	Participations diverses aux travaux de restauration des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire, ainsi que des palais nationaux (AP Préalables)	Collectivités locales Établissements publics Tiers	42 469 419